



Dispositions relatives à la protection des données

Édition 07.2026

Il nous tient à cœur de traiter vos données personnelles / données à caractère personnel de manière responsable. La protection de votre vie privée est un sujet que nous prenons très au sérieux. Nous traitons avec précaution les données utilisées dans le cadre de nos activités. Par ailleurs, nous essayons de garantir une sécurité maximale des données lors de l'utilisation de technologies de l'information et ne collectons que les données indispensables. Nous prenons les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées (p. ex. cryptage et/ou pseudonymisation de vos données personnelles, instructions, déclarations de confidentialité et contrôles) afin de protéger vos données personnelles contre toute manipulation, perte, destruction ou accès par des personnes non autorisées. Ces mesures se fondent sur les normes internationales. Elles sont contrôlées régulièrement et adaptées le cas échéant. Notre personnel, régulièrement formé à la protection des données, est soumis à des obligations de confidentialité particulières. En outre, le respect de la protection des données fait l'objet d'un contrôle en continu. Cela vaut également pour les sous-traitants des données que nous avons mandatés.

Dans les présentes dispositions relatives à la protection des données, nous vous expliquons comment nous collectons et traitons les données personnelles, à quelles fins, qui a accès à vos données, pendant combien de temps nous les traitons, quels sont vos droits dans ce contexte et comment nous contacter.

Les présentes dispositions relatives à la protection des données contiennent les éléments essentiels sur la protection des données. Elles servent ainsi à informer sur la protection des données et sur le droit à l'autodétermination informationnelle. La présente déclaration de protection des données ne forme pas partie intégrante du contrat conclu avec vous. Elle peut être adaptée au fil du temps, notamment lorsque nous modifions nos processus de traitement des données ou lorsque de nouvelles dispositions légales entrent en vigueur. De manière générale, c'est la déclaration relative à la protection des données dans sa version en vigueur au début du traitement concerné qui s'applique. La version originale allemande fait foi et sert de base à toutes les versions linguistiques de nos dispositions relatives à la protection des données.

La présente déclaration relative à la protection des données ne contient pas de description exhaustive de nos activités de traitement des données. Certains états de fait peuvent être régis en tout ou en partie par des déclarations de protection des données spécifiques ou d'autres informations spécifiques.

Nous vous expliquons comment nous ou d'autres entreprises du Groupe AXA traitons les données personnelles dans le domaine de la prévoyance professionnelle dans une déclaration relative à la protection des données séparée: [Dispositions relatives à la protection des données Prévoyance professionnelle](#).

Table des matières

1. **Informations sur la protection des données**

1.1.	Responsable du traitement des données (contrôleur)	3
1.2.	Catégories de données	3
1.3.	Finalité du traitement des données	4
1.4.	Collecte des données	8
1.5.	Profilage, décision individuelle automatisée et utilisation de l'intelligence artificielle	9
1.6.	Communication des données	9
1.7.	Durée d'enregistrement	10
1.8.	Vos droits	11
1.9.	Conseiller à la protection des données / surveillance de la protection des données	12
1.10	Informations sur la protection des données dans l'assurance-accidents LAA	12

1.

Informations sur la protection des données

Les données personnelles ou à caractère personnel (ci-après «données») désignent toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (p. ex. nom, date de naissance, adresse e-mail, adresse IP). Ne sont pas considérées comme des données personnelles les informations anonymisées ou agrégées qui ne permettent pas (ou plus) d'identifier une personne en particulier.

Le traitement de données comprend toute opération relative à des données personnelles, notamment la collecte, l'enregistrement, l'utilisation, la communication, la modification, l'archivage ou l'effacement.

La base légale et le but du traitement de vos données sont en premier lieu la mise en place et/ou l'exécution du contrat d'assurance. En outre, nous procédons au traitement des données en vertu d'une obligation légale et/ou d'un consentement (le vôtre ou celui d'une personne mandatée par vos soins), ainsi qu'en vertu des intérêts prépondérants légitimes d'AXA (notamment aux fins décrites et pour poursuivre les objectifs qui y sont associés, et pour pouvoir mettre en œuvre des mesures en conséquence).

Le traitement de vos données personnelles repose sur les principes d'exactitude, de licéité, de transparence, de minimisation des données, de proportionnalité, de responsabilité et de sécurité.

Nos dispositions relatives à la protection des données répondent aux exigences de la loi suisse sur la protection des données (LPD), de son ordonnance d'exécution (OPDo) et, dans la mesure où elles sont applicables, d'autres textes législatifs sur la protection des données (p. ex. le Règlement européen sur la protection des données, RGPD). Les présentes dispositions relatives à la protection des données ne contiennent pas de description exhaustive de nos activités de traitement des données. Certains éléments sont régis en tout ou en partie par des informations spécifiques (avec ou sans renvoi aux présentes dispositions). Il existe des exceptions au devoir d'information légal en matière de protection des données: celui-ci disparaît en cas d'impossibilité, d'efforts disproportionnés, d'information préalable sur le traitement des données, de traitement des données prescrit par la loi ou d'obligation légale nous imposant de garder le secret.

Pour conclure un contrat chez AXA, vous devez nous transmettre toutes les données nécessaires à la mise en place et à l'exécution de la relation commerciale, ainsi qu'au respect des obligations contractuelles qui y sont liées. Sans ces données, nous ne serons pas en mesure de conclure de contrat avec vous ni de l'exécuter par le versement de prestations. Dans certains cas, nous collectons vos données auprès de tiers ou les recevons de la part de tiers (voir le ch. 1.4.3. Collecte indirecte de données).

Si vous souhaitez conclure une assurance au nom d'une personne tierce (membres de la famille, etc.) ou si vous nous communiquez des données personnelles d'autres personnes (p. ex. des bénéficiaires), nous partons du principe que vous disposez de l'autorisation requise et que ces données sont exactes. Veuillez informer ces tiers que nous traitons leurs données et veillez à ce que ces personnes aient pris connaissance de nos dispositions relatives à la protection des données ou des informations pertinentes sur les produits.

1.1. Responsable du traitement des données (contrôleur)

Le traitement des données incombe aux sociétés AXA suivantes (ci-après également «AXA» ou «nous»):

1.1.1. Activité en Suisse

- En lien avec toutes les branches d'assurance, à l'exception des assurances-vie individuelles et collectives et des assurances de protection juridique:
AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, CH-8400 Winterthur
- En lien avec les assurances-vie individuelles et collectives:
AXA Vie SA, General-Guisan-Strasse 40, CH-8400 Winterthur
- En lien avec les assurances de protection juridique:
AXA-ARAG Protection juridique SA, Ernst-Nobs-Platz 7, CH-8004 Zurich

1.1.2. Activité dans la Principauté de Liechtenstein

- En lien avec toutes les branches d'assurance, à l'exception des assurances-vie individuelles et collectives et des assurances de protection juridique:
AXA Assurances SA, Zollstrasse 20, FL-9494 Schaan
- En lien avec les assurances-vie individuelles et collectives:
AXA Vie SA, Zollstrasse 20, FL-9494 Schaan
- En lien avec les assurances de protection juridique:
AXA-ARAG Protection juridique SA, Ernst-Nobs-Platz 7, CH-8004 Zurich

1.2. Catégories de données

1.2.1. Informations personnelles et coordonnées

Par informations personnelles et coordonnées, nous entendons les données de base dont nous avons besoin, en plus des données contractuelles (voir le ch. 1.2.2.), pour l'exécution de nos relations contractuelles et autres relations commerciales. Les données de base comprennent p. ex. le prénom et le nom, le sexe, la date de naissance, l'âge, l'état civil, la langue, la nationalité, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, l'appellation de la profession, le lieu d'origine, le numéro de carte d'identité, de passeport ou de livret pour étrangers, le numéro d'assurance sociale, la signature numérique/électronique.

1.2.2. Données client et données contractuelles

Il s'agit des données qui découlent d'un contrat d'assurance potentiel ou effectif ou de sa résiliation.

Ces données comprennent notamment le type de contrat et la date de conclusion, ainsi que des informations relatives à son exécution et à sa gestion (p. ex. informations en lien avec la facturation, le conseil et le service à la clientèle). Les données contractuelles incluent également les données relatives aux plaintes et adaptations des contrats ainsi que les données sur la satisfaction client, que nous pouvons collecter par le biais de sondages, par exemple.

1.2.3. Données du client / du contrat

Il s'agit des informations sur le comportement de la personne, p. ex. sur l'utilisation du site Web d'AXA, [AXA.ch](https://www.axa.ch), et des services qui y sont liés (ci-après «le site Web»), ainsi que des données sur les préférences et les centres d'intérêt. En font partie p. ex. la localisation, l'heure à laquelle vous entrez et sortez d'un bâtiment, le fichier journal.

1.2.4. Données financières et données de paiement

Il s'agit des données relatives à la situation financière, aux paiements et au recouvrement des créances. En font partie p. ex. la solvabilité, les coordonnées de paiement, le numéro d'identification fiscale, les informations hypothécaires, les encaissements et arriérés de primes, les rappels et les avoirs.

1.2.5. Données sur les éventuels sinistres, prestations et cas juridiques

Il s'agit d'informations liées à la réception de données et au traitement de cas d'assurance ainsi qu'à d'autres prestations. En font partie p. ex. les déclarations de sinistre, les rapports médicaux, les diagnostics, les rapports d'investigation, les justificatifs de factures, les données concernant les tierces personnes lésées et la date de la rente.

1.2.6. Données de santé

Il s'agit des données personnelles sensibles qui se rapportent à la santé physique ou mentale d'une personne physique et qui informent sur son état de santé. Ces données peuvent être collectées p. ex. dans le cadre du traitement de cas d'assurance. En font partie p. ex. les diagnostics, les rapports médicaux, les déclarations de maladie ou de toute autre atteinte physique ou psychique.

1.2.7. Autres données personnelles sensibles

Les autres données sensibles sont p. ex. des données sur les opinions ou les activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales, sur la santé, sur la sphère intime ou sur l'origine raciale ou ethnique, des données génétiques, des données biométriques identifiant une personne physique de manière univoque, ainsi que des données sur des poursuites ou sanctions pénales et administratives.

1.2.8. Données techniques et données relatives à la communication

Il s'agit des données en lien avec notre communication en ligne et par téléphone avec vous. Lorsque vous nous contactez au moyen d'un formulaire de contact, par e-mail, par téléphone ou sur le chat, par courrier ou par tout autre moyen de communication, nous enregistrons les données échangées entre nous, y compris vos coordonnées et vos informations personnelles. Nous vous informons au préalable lorsque nous enregistrons les appels téléphoniques. Les données relatives à la communication comprennent le type, la manière, le lieu et l'heure de la communication et, en général, son contenu, par exemple les informations figurant dans les e-mails ou messages que vous nous envoyez.

Les données techniques incluent notamment les adresses IP, les métadonnées, les journaux consignants l'utilisation de nos systèmes, les paquets IP et d'autres données techniques d'identification.

1.3. Finalité du traitement des données

1.3.1. Principes

Nous traitons avant tout les données personnelles transmises par vos soins ou obtenues légalement de la part d'entreprises du Groupe AXA, de partenaires, d'intermédiaires ou d'autres tiers, pour les fins et les objectifs sous-jacents mentionnés ci-dessous ou convenus avec eux. Dès lors qu'une relation juridique est soumise au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), la base légale mentionnée s'applique (voir le ch. 1.3.10. «Base légale au sens du RGPD»). De plus amples informations sont fournies à la partie 2. Utilisation du site Web.

1.3.2. Conseil, offre et contrat d'assurance

Nous traitons vos données dans le cadre de votre demande de conseil, des mesures précontractuelles, de l'établissement de l'offre, ainsi que de l'exécution, de la gestion et de l'éventuelle résiliation du contrat d'assurance. Sans vos données, la conclusion du contrat est impossible.

À titre d'exemple, nous utilisons vos coordonnées et celles d'éventuels coassurés afin de procéder à des clarifications précontractuelles et d'entrer en contact avec vous. Nous utilisons les données de la proposition (et les éventuelles données de santé) pour évaluer le risque à assumer et calculer le montant des primes. Vos données client nous servent à gérer le contrat, et vos données de paiement, à procéder en temps voulu au recouvrement des primes, entre autres.

Pour calculer le montant des primes et vérifier la solvabilité, nous traitons des données de solvabilité fournies par des prestataires externes. Le traitement de ces données est autorisé en vertu du contrat d'assurance.

Par ailleurs, nous vous informons que nos primes peuvent être calculées automatiquement à partir de l'analyse de différents critères relatifs à la personne ou à l'objet assuré. Cela nous permet de déterminer plus précisément le risque d'assurance. Pour nous permettre d'appliquer des conditions d'assurance équitables, l'analyse porte toujours sur des segments de clientèle, et non sur votre seule personne.

Votre consentement est parfois requis pour consulter certaines données sensibles, p. ex. les données de santé. Dans ce cas, nous traitons ces données uniquement sur la base de votre consentement, à des fins d'exécution du contrat.

Si cela se révèle nécessaire pour l'exécution du contrat, nous communiquons les données absolument indispensables aux partenaires de coopération, coassureurs, réassureurs, autres assureurs concernés, assureurs précédents ou suivants, intermédiaires d'assurance/courtiers, prestataires, créanciers gagistes, sociétés de recouvrement, autorités ou experts externes, lesquels forment ce que l'on appelle la chaîne d'assurance. En outre, nous communiquons toute suspension, modification ou suppression de la couverture d'assurance à des tiers (p. ex. les autorités compétentes) auxquels cette dernière avait été confirmée.

Le traitement des données est autorisé en vertu du contrat d'assurance, même dans le cas où ce dernier ne serait pas conclu. Si nous collectons des données personnelles sensibles, p. ex. des données de santé, leur traitement repose sur votre consentement exprès.

Les données doivent être conservées pendant dix ans au moins à compter de la résiliation du contrat. À l'échéance de la durée de conservation fixée, les données sont supprimées.

1.3.3. Sinistres, prestations et cas juridiques

Nous traitons vos données à des fins d'évaluation, d'examen et de gestion des sinistres, des prestations et des cas juridiques. Sans vos données, il nous est impossible d'examiner votre sinistre, vos prestations ou votre cas juridique.

À titre d'exemple, nous utilisons vos informations personnelles, vos coordonnées et celles d'éventuelles personnes coassurées afin d'entrer en contact avec vous. Vos données client sont nécessaires à la gestion des sinistres, des cas juridiques et des prestations. Les éventuelles données concernant les sinistres ou les cas juridiques (y compris les éventuelles données de santé), telles que la déclaration de sinistre ou de cas juridique, les rapports d'investigation et les justificatifs de factures, servent à traiter le sinistre, les prestations ou le cas juridique. Enfin, vos données financières et de paiement permettent entre autres de verser les prestations.

À des fins de traitement des sinistres et d'analyse des accidents de la circulation, les données enregistrées directement par le véhicule assuré peuvent être lues en cas de sinistre, afin de déterminer le déroulement des faits ou d'en constater les conséquences. AXA s'appuie sur la déclaration de sinistre pour décider si les données doivent être lues. Il s'agit d'informations – variables selon le constructeur – comme la vitesse, l'accélération, la décélération, la date et l'heure.

En cas de survenance d'un cas de sinistre ou de prestations, nous sommes habilités à nous procurer tout renseignement utile auprès d'autres assureurs, des autorités (police et autorités d'instruction, offices de la circulation routière ou autres administrations), ainsi qu'auprès de constructeurs automobiles et d'autres tiers, et à consulter les documents en leur possession. Au besoin, vous devez autoriser les tiers précités à transmettre les données correspondantes, p. ex. en déliant votre médecin du secret médical (voir aussi l'art. 39 de la loi fédérale sur le contrat d'assurance [LCA] et l'art. 62 LPD).

Votre consentement est parfois requis pour consulter certaines données sensibles, p. ex. les données de santé. Dans ce cas, nous traitons ces données uniquement sur la base de votre consentement à des fins de gestion du sinistre, du cas juridique ou des prestations.

Si cela est nécessaire pour la gestion du sinistre, du cas juridique ou des prestations, nous communiquons les données absolument nécessaires à des tiers, à savoir à des partenaires de coopération, coassureurs, réassureurs, assureurs subséquents, anciens assureurs et autres assureurs concernés, intermédiaires d'assurance/courtiers, prestataires, créanciers gagistes, sociétés de recouvrement, autorités, avocats, experts externes,

médecins, mandataires et/ou organes de règlement des sinistres, lesquels forment ce que l'on appelle la chaîne d'assurance. Par ailleurs, des informations peuvent être transmises à des tiers responsables et à leurs assureurs en responsabilité civile, y compris à l'étranger, pour l'exercice de prétentions récursoires et de droits de recours contractuels. AXA-ARAG ne communique à AXA aucune information sur les cas juridiques si cela risque de porter préjudice aux personnes assurées.

Le traitement est autorisé en vertu du contrat d'assurance sous-jacent. Vos données personnelles sont traitées sur la base de votre consentement, si ce dernier est requis (p. ex. en cas de communication à des tiers de données personnelles sensibles).

Les données doivent être conservées pendant dix ans au moins à compter du règlement du cas de sinistre. À l'échéance de la durée de conservation fixée, les données sont supprimées.

1.3.4. Fraude à l'assurance

Nous traitons vos données à des fins de détection, de prévention et de lutte contre la fraude à l'assurance, sous forme automatisée ou non.

Par exemple, vos données sur le contrat, les sinistres et les prestations ainsi que les conversations téléphoniques enregistrées sont analysées pour nous permettre de détecter des schémas de fraude. À cette fin, et dans le but de protéger AXA et ses personnes assurées contre des actes délictueux et des activités frauduleuses, nous pouvons également établir des profils (voir le ch. 1.5.1. «Profilage»).

Dans le cadre de la détection de la fraude (identification des cas suspects), nous échangeons des données avec des partenaires de coopération externes, d'autres compagnies d'assurance et des prestataires à des fins d'investigation. Sous réserve de consentement de la personne concernée, nous répondons aux demandes émanant d'autres compagnies d'assurance au sujet de leurs clients, en cas de soupçon de fraude à l'assurance. Nous donnons p. ex. des renseignements sur les polices en cours ou les sinistres antérieurs. Les autorités ne sont informées que s'il existe une obligation légale.

Pour les preneurs d'assurance sis ou domiciliés en Suisse, nous pouvons également effectuer des recherches dans le système d'informations et de renseignements HIS et, pour les sinistres automobiles, dans le système Car Claims Info.

- **HIS:** à des fins de prévention et de détection de la fraude à l'assurance, nous avons adhéré au système d'informations et de renseignements de la société SVV Solution AG. Les parties prenantes signalent des circonstances particulières appelant un examen approfondi d'un cas de sinistre et peuvent consulter des déclarations similaires des autres compagnies d'assurance adhérentes. Les informations du système HIS sont utilisées uniquement pour examiner des sinistres. Vous trouverez de plus amples informations sur le système HIS et sur vos droits dans la [déclaration relative à la protection des données pour HIS» | SVV Solution AG](#). Tous les signalements sont automatiquement effacés sept ans après la date du sinistre.

- **Car Claims Info:** dans le cadre de l'assurance des véhicules automobiles, nous transmettons à la société SVV Solution AG les données des véhicules impliqués dans un sinistre pour enregistrement dans le système électronique Car Claims Info, afin de lutter contre la fraude. Cela permet de vérifier si un sinistre automobile enregistré a déjà été indemnisé par une autre compagnie d'assurance. En cas de soupçon fondé, il peut y avoir un échange de données entre les assureurs. Vous trouverez de plus amples informations sur le système Car Claims Info et sur vos droits dans la [déclaration relative à la protection des données pour «Car Claims Info» | SVV Solutions AG](#).

Le traitement des données est nécessaire en raison des intérêts légitimes d'AXA au maintien de l'équilibre technique et financier du produit, de la branche ou de l'entreprise d'assurance elle-même, notamment aux fins de la prévention de la fraude et de la protection des actifs d'AXA.

1.3.5. Services juridiques et compliance

Nous traitons vos données pour satisfaire aux obligations réglementaires et juridiques, ainsi que pour garantir le respect des lois, des directives et des prescriptions, ainsi que des instructions internes.

Nous traitons notamment vos données à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption. À titre d'exemple, nous traitons vos données pour effectuer des signalements prévus par la loi, lesquels servent à prévenir, à détecter et à élucider des délits ou d'autres infractions. En font également partie les obligations de renseigner, d'informer et de déclarer découlant du droit fiscal et de la surveillance. À ces fins, nous traitons notamment des informations personnelles et des coordonnées, des données client, contractuelles et financières, des données de paiement, des données techniques et des données sur la communication et également dans certaines circonstances des données sur le comportement d'employeurs et de leurs interlocuteurs, de travailleurs indépendants et, dans certains cas, de personnes assurées.

Par ailleurs, vos données sont régulièrement contrôlées pour savoir si elles ne font pas l'objet de signalements négatifs, et comparées avec celles figurant dans les listes de sanctions des Nations Unies, de l'Union européenne, du Secrétariat d'État à l'économie suisse (SECO), du ministère des Finances et de l'Économie britannique (HM Treasury) et de l'Office of Foreign Assets Control américain (OFAC).

Pour certaines vérifications nécessitant une expertise spécifique ou des connaissances techniques approfondies, nous pouvons faire appel à des partenaires de coopération ou à d'autres tiers pour examiner et/ou traiter le cas. En outre, en tant que membre du Groupe AXA, nous sommes tenus de signaler tout manquement grave à la compliance ou à la sécurité au Groupe AXA, et plus précisément aux services compétents.

Les traitements effectués à cette fin reposent en premier lieu sur l'exécution d'obligations légales dans les domaines mentionnés plus haut. Les obligations juridiques peuvent découler du droit suisse ou

liechtensteinois et de dispositions en vigueur à l'étranger auxquelles nous sommes soumis. Cela inclut également les normes sectorielles, les réglementations d'autorégulation, les dispositions relatives à la Corporate Governance d'AXA, ainsi que les instructions et les requêtes officielles. En outre, nous avons un intérêt légitime au respect et à l'application de telles prescriptions, ce qui peut également servir de base juridique à nos traitements.

Les données doivent être conservées pendant dix ans au moins. À l'échéance de la durée de conservation fixée, les données sont supprimées.

1.3.6. Enquêtes auprès de la clientèle et marketing

Nous traitons vos données lors d'enquêtes auprès de la clientèle et à des fins de marketing, dans le but de vous informer sur nos produits et nos prestations. Les fins de marketing désignent toutes les activités d'AXA permettant d'acquérir des clients et des clientes ou d'élargir les relations avec la clientèle existante. Dans le cadre de nos activités d'étude de marché, nous collectons, traitons et utilisons vos données exclusivement à des fins scientifiques et d'étude du marché, dans le respect des prescriptions du droit suisse sur la protection des données. Vos données sont traitées en toute confidentialité et de façon strictement anonyme. Lorsque nous menons des enquêtes à l'intention de nos donneurs d'ordre internes, nous ne leur fournissons que les résultats agrégés, sans divulguer vos données personnelles. Ces dernières ne sont collectées, traitées et utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation des études de marché, cela est autorisé par la loi et vous le souhaitez. Les données collectées ne sont pas transmises à des tiers.

À titre d'exemple, nous utilisons vos données de comportement, de préférences et de contrat à des fins d'analyse, dans le but de perfectionner des produits existants, de vous proposer ces produits et de développer les nouveaux produits et services du Groupe AXA, même sans lien avec les assurances.

Afin de nous adresser à la clientèle potentielle et existante au moyen de mesures de marketing susceptibles de les intéresser, nous traitons – en plus des informations personnelles et des coordonnées – d'autres données nous aidant à définir le cercle des destinataires ainsi qu'à personnaliser le contenu et l'envoi des communications de marketing. Cela inclut également les données obtenues lors d'interactions avec AXA, p. ex. au sujet du comportement d'utilisation sur notre site Web, ainsi que celles provenant d'autres sources publiques.

Par ailleurs, nous pouvons établir des profils de personnalité et vous répartir dans des groupes publicitaires afin de vous proposer des publicités personnalisées et ciblées, de vous soumettre des offres et ainsi de répondre au mieux à vos besoins.

Pour établir votre profil de personnalité, nous n'utilisons **pas** de données personnelles sensibles telles que les données de santé. Certaines mesures de marketing peuvent être mises en œuvre par des partenaires de coopération et des sous-traitants mandatés par nos soins, des responsables communs ou d'autres tiers, ou en collaboration avec ces derniers.

Vous pouvez à tout moment vous opposer au marketing direct et à la publicité personnalisée conformément au ch. 1.8.7. Pour ce faire, adressez-vous directement au conseiller à la protection des données (cf. à ce sujet le ch. 1.9.1. Conseiller à la protection des données / surveillance de la protection des données) ou optez pour l'une des solutions suivantes:

- Contact général / AXA ([AXA.ch/fr/particuliers/contact-services/contact/nous-contacter.html](https://www.axa.ch/fr/particuliers/contact-services/contact/nous-contacter.html))
- Assistance AXA 24 heures sur 24: 0800 809 809

Les traitements effectués à cette fin se fondent en premier lieu sur nos intérêts légitimes, notamment celui consistant à suivre le comportement et les préférences des clients, à améliorer nos produits et nos services et à réaliser des études de marché. Dans la mesure où nous vous demandons votre consentement pour un traitement à cette fin, ce consentement constitue (également) la base juridique.

1.3.7. Études statistiques et scientifiques

Nous traitons vos données pour des études statistiques générales et spécifiques à l'assurance, ainsi qu'à des fins de gestion des risques et d'étude de marché.

À titre d'exemple, nous utilisons vos informations personnelles et vos données client, vos données financières et vos données sur les sinistres et les prestations pour faire évoluer nos conditions et nos tarifs de primes et, plus généralement, pour développer nos affaires d'assurance, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle. En outre, nous utilisons vos données de sinistres pour mener des études sur des thèmes tels que la sécurité routière ou la prévention des accidents domestiques, ou encore pour évaluer l'efficacité des mesures de protection incendie.

Pour développer nos produits et services existants (y compris notre site Web) et identifier les besoins et les souhaits de la clientèle en vue de proposer une offre optimale, nous menons des études de marché et des sondages. Pour ce faire, nous utilisons les coordonnées ainsi que les données client et de contrat en vue d'analyser, par exemple, la navigation sur notre site Web et l'utilisation des produits en fonction du groupe de personnes.

Cela nous donne des indications sur l'acceptation par le marché des produits et des services existants et sur le potentiel de nouveaux produits et services. En outre, nous utilisons des informations issues d'enquêtes auprès de notre clientèle, de sondages et d'études, et d'autres tirées p. ex. des médias, des réseaux sociaux, d'Internet et d'autres sources publiques. Dans ce contexte, nous pouvons être amenés à obtenir des données de la part de tiers ou de partenaires de coopération.

Si cela est possible, nous menons nos études à partir de données anonymisées, ou nous les L'ensemble anonymisons ou pseudonymisons durant le processus statistique.

Lors de certaines études statistiques ou scientifiques ou de travaux de recherche, nous recevons des données de tiers que nous fusionnons avec nos données. En outre, des données peuvent être communiquées, aux fins indi-

quées, à des sous-traitants, à des partenaires de coopération, à des responsables communs ou à d'autres tiers. Par exemple, des instituts d'études de marché peuvent être mandatés pour effectuer des enquêtes téléphoniques auprès de la clientèle. Les données sont traitées dans un but précis par l'entreprise qui en dispose.

Les traitements effectués à cette fin se fondent sur nos intérêts légitimes, en particulier ceux rattachés à la gestion et au développement adéquats de l'entreprise ainsi qu'à l'amélioration de nos produits et services.

1.3.8. Candidature

Si vous postulez un poste vacant chez AXA, nous traitons vos données dans le cadre du processus de recrutement. Sans ces données, nous ne pouvons pas examiner votre candidature ni déterminer si votre profil convient pour le poste en question.

À titre d'exemple, nous utilisons vos coordonnées pour convenir avec vous de rendez-vous. Nous collectons des informations personnelles, à l'instar de celles du curriculum vitae, et nous traitons les données des certificats de travail et des diplômes. En plus de ces données indispensables, vous pouvez nous faire part d'informations complémentaires pour le processus de recrutement. Nous examinons la candidature et prenons notre décision à partir des données mises à notre disposition.

La plate-forme de candidature d'AXA permet aux candidates et aux candidats de s'informer sur les postes vacants dans les sociétés AXA en Suisse et de déposer leur dossier par voie électronique. Cela inclut les sociétés suivantes et leur service externe respectif:

- AXA Assurances SA
- AXA Vie SA
- AXA-ARAG Protection juridique SA
- AXA Mobility Services AG
- AXA Group Operations Switzerland AG
- AXA Liabilities Managers Switzerland AG
- AXA GIE, Paris, filiale Winterthur, Suisse

Vos données de candidature sont partagées exclusivement avec les personnes impliquées dans le processus de recrutement, p. ex. les Recruiting Managers ou les supérieurs hiérarchiques. En outre, vos données sont susceptibles d'être communiquées aux autorités en cas d'obligation légale d'information.

Le traitement des données est autorisé dans le cadre du recrutement. En général, les données sont effacées six mois après la fin du processus. Sous réserve de votre consentement, votre dossier de candidature peut être conservé dans le pool de candidats d'AXA pour de futurs postes vacants. Si aucun poste ne correspond à votre profil dans un délai de douze mois suivant la fin du processus de recrutement, les données sont automatiquement supprimées.

Si votre candidature aboutit à la conclusion d'un contrat de travail, les données sont conservées et continueront d'être utilisées pour la mise en œuvre des processus d'organisation et d'administration courants. Cela est réglé plus en détail dans les pièces constitutives du contrat de travail.

1.3.9. Autres fins

Nous traitons également vos données à d'autres fins, p. ex. dans le cadre de nos processus internes et à des fins administratives, de formation et d'assurance qualité, pour la tenue d'événements, pour la protection de la clientèle, du personnel et d'autres personnes ainsi que pour la protection des données, des secrets et des actifs d'AXA ou de ceux qui ont été confiés à AXA.

Le traitement des données est autorisé en vertu de notre intérêt prépondérant et légitime à assurer la gestion et le développement adéquats de l'entreprise.

Dans le cadre du développement de l'entreprise, nous pouvons également vendre ou racheter des affaires, des parties d'entreprise ou des entreprises à des tiers, ou conclure des partenariats, ce qui peut aussi conduire à l'échange et au traitement de données.

Pour autant qu'il n'existe aucune obligation légale relative à ce type de traitement des données, nous poursuivons ainsi nos intérêts légitimes.

Lorsque vous vous trouvez dans nos locaux, nous pouvons vous filmer dans certaines zones signalées, à des fins de sécurité et de preuve. Les enregistrements sont accessibles à un certain nombre de collaborateurs et collaboratrices d'AXA dans le cadre de leurs attributions. Nous visionnons ces enregistrements uniquement en cas de besoin (pour des faits relevant du droit pénal) et les supprimons généralement dans un délai de 7 à 30 jours.

Le traitement des données est autorisé en vertu de notre intérêt prépondérant à assurer la sécurité de nos bâtiments et de nos systèmes. En cas d'application du règlement général européen sur la protection des données (RGPD), la base légale est notre intérêt légitime (art. 6, al. 1, let. f, RGPD) à garantir la sécurité de nos bâtiments et de nos systèmes.

1.3.10. Base légale au sens du RGPD

Lorsque le règlement général européen sur la protection des données (RGPD) s'applique, nous nous appuyons sur les bases légales suivantes:

- a) Préparation ou exécution d'un contrat
- b) Existence d'une obligation légale
- c) Votre consentement ou celui d'une personne habilitée par vos soins
- d) Nos intérêts légitimes.
En font notamment partie:

- la protection efficiente et efficace de la clientèle, du personnel et d'autres personnes, la protection des données, des secrets et des actifs d'AXA ou de ceux qui ont été confiés à AXA;
- le maintien et l'organisation sûre, efficace et efficiente des opérations commerciales, y compris l'exploitation sûre, efficace et efficiente et le développement de sites Web et d'autres systèmes informatiques;
- un service client efficient et efficace, une gestion des contacts et d'autres communications avec la clientèle même en dehors des contrats;
- la gouvernance et le développement de l'entreprise, notamment au regard du Groupe AXA;
- la compréhension du comportement, des activités, des préférences et des besoins de la clientèle et la réalisation d'études de marché;

- l'amélioration efficiente et efficace des produits et des services existants et le développement de nouveaux produits et services;
- la mise en oeuvre de mesures publicitaires et de marketing;
- la vente ou l'achat d'entités commerciales, de sociétés ou de parties de sociétés et d'autres transactions relevant du droit des sociétés;
- la prévention de la fraude, des infractions, des crimes, et les enquêtes relatives à ces derniers et à d'autres comportements inappropriés, le traitement des plaintes et des procédures à notre rencontre;
- la participation à des procédures juridiques et la coopération avec les autorités ainsi que la revendication, l'exercice ou la défense de droits en justice;
- l'utilisation de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle.

1.4. Collecte des données

1.4.1. Collecte de données par voie directe

Les données personnelles sont en premier lieu collectées directement auprès de vous (p. ex. entretien de conseil, formulaires en ligne, formulaires de demande et formulaires de sinistre, ainsi qu'enregistrements d'entretiens après un message automatique).

1.4.2. Données déclarées concernant des tiers

Si vous souhaitez conclure une assurance au nom d'une personne tierce (membres de la famille, etc.) ou si vous nous communiquez des données d'autres personnes (tiers), nous partons du principe que vous disposez de l'autorisation requise et que ces données sont exactes. Veuillez vous assurer que ces personnes ont connaissance de notre déclaration relative à la protection des données. Ne nous communiquez que des données correctes et assurez-vous d'avoir le droit de nous les transmettre et de connaître les informations pertinentes sur les produits.

1.4.3. Collecte indirecte de données

Dans certains cas, nous collectons vos données auprès de tiers ou les recevons de la part de tiers ou d'organes publics. C'est ainsi que nous traitons p. ex. les données que nous recevons de services administratifs ou d'autorités, de sociétés de financement, de banques, d'autres assurances, de partenaires de distribution, d'employeurs, de prestataires médicaux et de spécialistes (p. ex. avocats ou médecins), ou de Car Claims Info, du système de renseignements et de renseignements HIS ou dans le cadre d'informations sur la solvabilité, afin de disposer des données nécessaires à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat. En transmettant une proposition d'assurance ou en déclarant un sinistre ou un cas de prestation, vous déliez les services concernés de toute obligation de protéger le secret. En outre, nous traitons les données obtenues de fournisseurs de données et de commerçants d'adresses ou d'exploitants de sites Web tiers et de réseaux en ligne afin de vous offrir le meilleur service possible, de vous conseiller de manière optimale et de garantir l'exactitude des données.

Si cela est autorisé, nous récupérons certaines données à partir de sources en libre accès (p. ex. registre des poursuites, registre foncier, registre du commerce, médias et Internet) ou recevons ces données d'autres entreprises du Groupe AXA, des autorités, des partenaires de coopé-

ration ou d'autres tiers.

1.5. Profilage, décision individuelle automatisée et utilisation de l'intelligence artificielle

1.5.1. Profilage

Aux fins mentionnées au ch. 1.3 «Finalité du traitement des données», nous pouvons traiter et analyser vos données de manière automatisée à l'aide d'un système informatique.

Le profilage correspond au traitement automatisé de données pour analyser ou prédire, et ainsi évaluer, certains aspects personnels ou le comportement d'une personne. Il repose sur la combinaison, l'association et l'analyse des données personnelles en notre possession. Le résultat, c'est-à-dire le profil établi, nous renseigne sur des aspects personnels, p. ex. les préférences personnelles, les centres d'intérêt, les lieux de présence ou encore les changements de lieu. Nous pouvons ainsi offrir un accompagnement et des conseils plus personnalisés, mais aussi mieux adapter les offres aux besoins individuels de la clientèle (voir aussi le ch. 1.3.6.).

En outre, nous utilisons le profilage pour identifier les risques d'abus et de sécurité, effectuer des analyses statistiques et assurer la planification opérationnelle. Ces opérations de traitement ont aussi vocation à lutter contre le blanchiment d'argent et la fraude, ainsi qu'à vérifier la solvabilité. Enfin, ces opérations de traitement servent à mesurer et à évaluer les risques au cas par cas, pour donner une base de calcul nécessaire à l'établissement du contrat d'assurance.

Chez AXA, les profilages sont réalisés à des fins de traitement des affaires d'assurance ou en vertu des intérêts prépondérants et légitimes qui y sont liés. À cet effet, nous pouvons aussi utiliser des informations sur la solvabilité et le comportement de paiement dans le passé. Dans tous les cas, nous veillons à la proportionnalité et à la fiabilité des résultats et prenons des mesures contre l'utilisation abusive des profils ou du profilage.

1.5.2. Décision individuelle automatisée

Afin de garantir l'efficacité et l'uniformité de nos processus décisionnels, nous pouvons être amenés à automatiser entièrement certaines décisions (par un système informatique suivant des règles définies et sans intervention humaine / examen par le personnel). Il est possible que ces décisions soient prises sur la base du profilage.

Si vous faites l'objet d'une décision individuelle automatisée, un message séparé vous en informe dans le cas où la décision entraînerait à votre égard des conséquences juridiques négatives ou un préjudice notable comparable. Le cas échéant, vous avez la possibilité de faire examiner de telles décisions par un membre du personnel d'AXA (voir le ch. 1.8.9. «Décision individuelle automatisée»).

1.5.3. Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Dans le cadre des finalités mentionnées au ch. 1.3., nous pouvons traiter et analyser vos données à l'aide de l'intelligence artificielle (IA). L'utilisation de l'IA permet

d'améliorer et d'accroître l'efficacité des processus commerciaux existants, p. ex. lors de la rédaction et de la traduction de textes, de la synthèse de documents ou de l'analyse de données, de l'identification de schémas et de tendances, ou de la formulation de recommandations.

Les résultats générés par l'IA sont généralement interprétés et vérifiés manuellement par des humains. Si une IA que nous utilisons interagit directement avec vous, nous vous en informons.

Si le traitement des données au moyen de l'IA repose sur le [RGPD](#), il est fondé sur notre intérêt légitime (art. 6, al. 1, let. f, RGPD; voir le ch. 1.3.10.).

1.6. Communication des données

1.6.1. Principes

Nous protégeons vos données et ne les vendons pas à des tiers.

Vos données peuvent parfois être communiquées à des sous-traitants et à des tiers (p. ex. si elles sont nécessaires à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat ou à toute autre fin mentionnée dans les présentes dispositions relatives à la protection des données). Les destinataires des données sont tenus, par contrat, de respecter la législation sur la protection des données en vigueur et sont soumis à l'obligation de confidentialité et, s'il y a lieu, de garder le secret. En outre, vos données peuvent être communiquées à d'autres responsables ou à des partenaires de coopération.

Par ailleurs, nous nous réservons le droit de communiquer des données classifiées «secrètes». Bon nombre de cas imposent de divulguer des données secrètes afin d'exécuter un contrat ou de fournir diverses prestations. En règle générale, les déclarations de confidentialité n'excluent pas de communiquer ce genre de données, y compris à des prestataires. En fonction du type de données et du cadre de leur traitement, nous nous assurons toutefois que ces tiers traitent les données de façon appropriée.

1.6.2. Communication des données à l'office de clearing électronique (CLS)

Afin de permettre l'échange de données automatisé entre AXA, la Confédération et les services cantonaux des automobiles et de la navigation, AXA est affiliée à l'office de clearing électronique (CLS). Celui-ci regroupe les attestations d'assurance électroniques (données sur les véhicules et bateaux et leurs détenteurs) et les transmet pour administration et archivage au Système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC) de l'Office fédéral des routes (OFROU) ou aux services cantonaux de la navigation.

1.6.3. Communication des données au sein du Groupe AXA

Étant donné que nous faisons partie du Groupe AXA, certains processus commerciaux sont partiellement gérés dans des unités de service et des systèmes de traitement des données centralisés du Groupe AXA. Ce traitement de données est autorisé, y compris en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) ou de la Suisse, en vertu

de nos ([Binding Corporate Rules \(BCR\)](https://www.axa.ch/fr/informations/protection-donnees.html) – disponible en ligne sous [AXA.ch/fr/informations/protection-donnees.html](https://www.axa.ch/fr/informations/protection-donnees.html)). Nos directives d'entreprise couvrent toutes les sociétés AXA et les entreprises qui exercent une activité économique commune avec des sociétés AXA, y compris le transfert de données à des sous-traitants appartenant au Groupe AXA. Pour obtenir de plus amples informations sur les différentes entreprises du Groupe AXA, référez-vous à la [liste des entreprises AXA dans le monde](https://www.axa.ch/fr/informations/protection-donnees.html) – disponible en ligne sous [AXA.ch/fr/informations/protection-donnees.html](https://www.axa.ch/fr/informations/protection-donnees.html).

1.6.4. Communication des données à des sous-traitants

Nous collaborons avec des sous-traitants, p. ex. des fournisseurs, des prestataires informatiques et autres. Ces prestations concernent p. ex. les services informatiques, l'envoi d'informations ainsi que les prestations de marketing, de distribution et de communication. Ceux-ci sont tenus, par contrat, de traiter les données uniquement aux fins prédéfinies par AXA. Nous pouvons autoriser les sous-traitants à mandater des tiers.

1.6.5. Communication des données à des partenaires de coopération / tiers

Nous travaillons avec des tiers qui traitent vos données sous leur propre responsabilité ou sous une responsabilité partagée avec AXA. Ces tiers incluent toute personne physique ou morale, autorité, institution ou autre organe ne faisant pas partie du Groupe AXA ou des sous-traitants. Nous y intégrons notamment les catégories de partenaires de coopération suivants:

- les intermédiaires d'assurance, partenaires de distribution et autres partenaires contractuels;
- les experts tels que médecins ou avocats;
- les assureurs précédents, coassureurs et réassureurs
- les assurances-maladie, assurances sociales et autres compagnies d'assurance privées
- d'autres tiers impliqués dans un cas (p. ex. en cas de prestation);
- les autorités, tribunaux et administrations;
- les organes de révision;
- d'autres parties dans les procédures juridiques potentielles ou en cours
- les entreprises de réparation, garages, mécaniciens, dépanneurs, transporteurs, sociétés de taxis et de location de voitures

Du reste, nous pouvons communiquer des données à des institutions ou des chercheurs à des fins scientifiques de recherche ou de statistiques. Le cas échéant, nous nous assurons que les données transmises sont anonymisées ou pseudonymisées.

1.6.6. Données à l'étranger

Dans le cadre de notre activité commerciale, une communication de données peut avoir lieu en Suisse, dans des pays de l'UE/AELE/EEE et, si certaines conditions sont remplies, dans le monde entier, essentiellement à des destinataires dans des pays dans lesquels opèrent d'autres sociétés du Groupe AXA ([liste des entreprises AXA dans le monde](https://www.axa.ch/fr/informations/protection-donnees.html): disponible en ligne sous [AXA.ch/fr/informations/protection-donnees.html](https://www.axa.ch/fr/informations/protection-donnees.html)). Avant de transmettre des données à l'étranger (y compris dans un pays ne faisant pas partie de l'UE/AELE/EEE), nous vérifions si le pays concerné offre un niveau de protection des données adéquat. En cas de transfert de données vers

les États-Unis, nous travaillons généralement avec des entreprises certifiées. Si le pays concerné n'offre pas un niveau de protection adéquat (ce qui est souvent le cas dans les pays ne faisant pas partie de l'UE/AELE/EEE), nous le garantissons au moyen de dispositions contractuelles (p. ex. sur la base des clauses contractuelles types de la Commission européenne – une copie de ces clauses peut être consultée à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021D0914> – ou de nos directives d'entreprise, les [Binding Corporate Rules \(BCR\)](https://www.axa.ch/fr/informations/protection-donnees.html), disponibles sous [AXA.ch/fr/informations/protection-donnees.html](https://www.axa.ch/fr/informations/protection-donnees.html)) ainsi que de mesures de sécurité techniques efficaces. Veuillez noter que de telles dispositions contractuelles offrent une protection adéquate mais ne peuvent pas exclure totalement tous les risques (p. ex. celui qu'un État ait accès aux données à l'étranger).

1.6.7. Organisation dommages sismiques (ODS)

L'Organisation dommages sismiques (ODS) prête main-forte aux assureurs cantonaux des bâtiments et aux assureurs privés dans l'évaluation des bâtiments endommagés et l'estimation des coûts de reconstruction après un tremblement de terre.

Nous transmettons les données nécessaires concernant les bâtiments endommagés du preneur ou de la preneuse d'assurance (p. ex. les données relatives au propriétaire du bâtiment et à la gestion du bâtiment, pour autant qu'elles soient disponibles, la somme d'assurance, le type de bâtiment, le but et l'utilisation du bâtiment, le cubage pour autant qu'il soit connu) à l'Organisation dommages sismiques (ODS), en vue d'enrichir les données du registre des bâtiments et des logements (RegBL) et d'évaluer les frais de reconstruction de dommages causés aux bâtiments à la suite d'un tremblement de terre.

1.7. Durée d'enregistrement

1.7.1. Durée de conservation

Nous traitons les données collectées aussi longtemps que nécessaire, dans le respect des délais de conservation légaux (comptabilité, prescription, droit des sociétés, droit fiscal et droit de la sécurité sociale) et contractuels, d'après les obligations légales, aux fins de traitements mentionnées et en vertu de nos intérêts prépondérants et légitimes (notamment pour prouver ou défendre des droits et pour justifier une gouvernance des données adéquate).

Les durées légales de conservation sont généralement d'au moins dix ans. Les délais de prescription légaux se situent en général entre 5 et 20 ans.

La préservation de nos intérêts inclut l'exercice ou la contestation de réclamations, l'archivage et la garantie de la sécurité informatique. Les finalités de documentation et de preuve comprennent nos intérêts, processus, interactions et d'autres faits en cas de prétentions, désaccords, finalités de la sécurité de l'informatique et de l'infrastructure et la preuve d'une bonne gouvernance d'entreprise et d'une bonne conformité. Une conservation peut être nécessaire techniquement s'il est impossible de dissocier certaines données d'autres données et si nous sommes donc contraints de les conserver (p. ex.

en cas de sauvegardes [«back-up»] ou de systèmes de gestion de documents).

1.7.2. Durée de conservation conforme aux fins

Nous nous efforçons de conserver vos données uniquement pendant la durée absolument nécessaire aux fins de traitement visées. La durée de conservation peut varier de quelques jours à quelques années, ou plus, en fonction de la situation (survenance d'un sinistre, soupçon de fraude, prétentions récursoires, litige) et de l'évolution des prescriptions légales pouvant entraîner une modification des délais de conservation. Si ces finalités sont atteintes ou n'existent plus et s'il n'y a plus d'obligation de conservation, nous effaçons ou anonymisons vos données dans le cadre de nos processus usuels.

Vous trouverez de plus amples informations sur les finalités de traitement au ch. 1.3 «But du traitement des données» et dans la partie 2. Utilisation du site Web et suivantes.

1.8. Vos droits

1.8.1. Principes

En cas de traitement de vos données par AXA, vous pouvez, dans le cadre de la législation en vigueur en matière de protection des données et du but du traitement, faire valoir à tout moment et en règle générale gratuitement les droits énumérés aux ch. 1.8.2. – 1.8.7. Veuillez noter que ces droits sont soumis à des conditions légales et que des exceptions et des restrictions s'appliquent. En particulier, nous pouvons avoir besoin de traiter et d'enregistrer vos données afin d'exécuter un contrat conclu avec vous, de protéger nos propres intérêts légitimes (p. ex. faire valoir, exercer ou défendre des droits) ou de respecter des obligations légales. Il peut donc arriver que nous refusions tout ou partie de la demande d'une personne concernée (p. ex. en masquant certains contenus concernant des tiers ou des secrets d'affaires).

L'exercice des droits selon les ch. 1.8.2. – 1.8.7. s'effectue par e-mail ou par lettre (adresse postale) au service mentionné au ch. 1.9.1.

Afin d'éviter tout abus, l'exercice de vos droits nécessite de prouver votre identité (p. ex. en fournissant une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport), si nous ne pouvons pas vous identifier autrement sans équivoque.

Votre demande adressée aux organes mentionnés peut être traitée par d'autres services, p. ex. le service Gestion des plaintes d'AXA.

Si vous pensez que le traitement de vos données personnelles viole la législation sur la protection des données ou que vos droits en matière de protection des données ont été enfreints de quelque manière que ce soit, vous pouvez également déposer une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données (voir le ch. 1.9.2. «Autorité de surveillance en matière de protection des données»).

1.8.2. Droit d'accès

Vous avez le droit de savoir si nous traitons des données vous concernant et, le cas échéant, lesquelles.

1.8.3. Portabilité des données

Vous avez le droit de nous demander de vous remettre certaines données personnelles dans un format électronique usuel ou de les transmettre à un autre responsable.

1.8.4. Droit de rectification

Vous avez le droit de nous demander de corriger ou de compléter des données en cas d'erreur. Si nous avons enregistré des données personnelles erronées vous concernant, nous les rectifierons volontiers sur la base des informations que vous nous aurez fournies, pour autant que vous ne puissiez pas les corriger ou compléter vous-même sur un portail.

1.8.5. Droit d'effacement

Vous avez le droit de demander l'effacement ou l'anonymisation de données qui ne sont pas indispensables à l'exécution du contrat ou qui ne sont pas traitées en vertu d'obligations légales (p. ex. obligations de conservation) ou d'un intérêt prépondérant et légitime d'AXA. Si l'effacement des données est impossible pour des raisons techniques ou s'il implique des efforts disproportionnés, votre demande peut être rejetée.

1.8.6. Limitation du traitement des données

Dans certains cas, vous avez le droit de limiter le traitement des données (p. ex. lorsque l'exactitude des données est contestée ou lorsque le caractère illicite du traitement est invoqué).

1.8.7. Droit d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer au traitement futur de vos données avec effet immédiat, notamment si celui-ci est fondé sur notre intérêt légitime, à l'instar du marketing direct ou du profilage pour la publicité directe.

1.8.8. Révocation du consentement

Vous avez le droit, dans la mesure où le traitement de vos données repose sur votre consentement, de révoquer ce dernier à tout moment avec effet immédiat. Toutefois, cela n'est possible que si le traitement des données n'est pas requis pour satisfaire à des obligations contractuelles. Vous pouvez exercer ce droit de la manière suivante:

- Contact général / AXA ([AXA.ch/fr/particuliers/contact-services/contact/nous-contacter.html](https://www.axa.ch/fr/particuliers/contact-services/contact/nous-contacter.html))
- Assistance AXA 24 heures sur 24: 0800 809 809

1.8.9. Décision automatisée pour un cas particulier

Si nous prenons une décision individuelle automatisée en vertu de la loi applicable, nous vous en informons. Vous avez alors le droit d'exposer votre point de vue et de demander que la décision soit réexaminée par un collaborateur ou une collaboratrice. Nous vous indiquons l'interlocuteur compétent au moment où nous vous informons de notre décision. Veuillez alors prendre

1.9. Conseiller à la protection des données / surveillance de la protection des données

1.9.1. Suisse et Principauté de Liechtenstein

S'il s'agit du traitement de vos données par AXA, veuillez envoyer votre demande par écrit, en y joignant une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport, au conseiller ou à la conseillère à la protection des données:

- **Conseiller à la protection des données AXA pour les activités en Suisse**
AXA Assurances SA / AXA Vie SA:
Prévoyance individuelle
General-Guisan-Strasse 40
CH-8400 Winterthour
E-mail: datenschutzanliegen@axa.ch (sans cryptage)
- **Conseiller à la protection des données AXA pour les activités dans la Principauté de Liechtenstein**
AXA Assurances SA / AXA Vie SA:
Prévoyance individuelle
General-Guisan-Strasse 40
CH-8400 Winterthour
E-mail: datenschutzanliegen@axa.li (sans cryptage)
- **Conseiller à la protection des données AXA-ARAG pour les assurances de protection juridique pour les activités en Suisse et au Liechtenstein**
Conseiller à la protection des données AXA-ARAG
AXA-ARAG Protection juridique SA
Ernst-Nobs-Platz 7
Case postale 1026
CH-8021 Zurich
E-mail: datenschutzanliegen@axa-arag.ch
(transmission non cryptée)

1.9.2. Autorité de surveillance en matière de protection des données

Si vous êtes d'avis qu'AXA ne respecte pas les dispositions en vigueur relatives à la protection des données vous concernant, nous vous recommandons de vous adresser d'abord au conseiller à la protection des données AXA susmentionné.

Vous pouvez également déposer une plainte directement auprès de l'autorité de surveillance compétente en matière de protection des données:

- **Suisse**
Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
Feldeggweg 1
CH-3003 Berne
- **Principauté de Liechtenstein**
Datenschutzstelle (DSS)
Städtle 38
Postfach 684

1.10. Informations sur la protection des données dans l'assurance-accidents LAA

1.10.1. Bases juridiques et bases du traitement des données

Dans le cadre de l'examen de son obligation de verser des prestations selon la LAA ([loi fédérale sur l'assurance-accidents](#)), AXA intervient en tant qu'assurance sociale. Sur le fond, les dispositions de la LAA et de la LPGA ([loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales](#)) ainsi que des ordonnances correspondantes OLAA ([ordonnance sur l'assurance-accidents](#)) et OPGA ([ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales](#)) sont applicables. Ces textes régissent également l'échange de données, la coordination et les questions de procédure.

En ce qui concerne le traitement et la collecte de données personnelles, la LAA contient des prescriptions spécifiques qui priment sur la loi sur la protection des données (LPD).

Pour les contrats collectifs LAA avec des preneurs d'assurance ayant un siège / une succursale en Suisse, le [règlement de l'UE 2016/679](#) (RGPD) ne s'applique en principe pas. La réglementation de l'assurance-accidents (obligatoire) ne relève pas non plus du champ d'application matériel du droit de l'Union au sens de l'art. 2, paragraphe 2, point a), RGPD.

1.10.2. Responsable du traitement des données

AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, CH-8400 Winterthour, est responsable du traitement des données dans le cadre de la LAA.

1.10.3. Catégorie de données

Les données et catégories de données suivantes sont traitées:

- Données client et données contractuelles
- Données de paiement
- Données relatives aux sinistres, y compris données sur la santé et les salaires

1.10.4. But de la collecte et du traitement des données

La collecte et le traitement des données ont pour but de garantir un règlement correct du sinistre. Cela comprend également la prévention des accidents et des maladies professionnelles ainsi que l'exercice d'un éventuel droit de recours à l'encontre d'un tiers responsable.

1.10.5. Délais de conservation

Le délai de conservation des données sur les sinistres est d'au moins dix ans à compter du règlement du sinistre.

1.10.6. Communication des données

AXA est autorisée à collecter, traiter et/ou faire traiter par des tiers ([art. 96 LAA](#)) les données mentionnées au point 10.1.3 aux fins

- du traitement des sinistres et des contrats,
- de la prévention des accidents et des maladies

- professionnelles, et
- de l'exercice du droit de recours contre un tiers responsable.

Si des données sont traitées par des tiers (p. ex. dans le cadre d'une expertise externe), AXA répond du respect des prescriptions légales et du traitement des éventuelles demandes de consultation du dossier ([art. 47 LPGA](#)). Dans le cadre de l'obligation de collaborer ([art. 28 LPGA](#)), la personne assurée ou la personne requérante peut être tenue de délier le personnel médical qui la traite de son obligation de garder le secret envers AXA.

Les données sont également transmises à des tiers (p. ex. à d'autres assurances et assurances sociales impliquées, et à des experts externes) si AXA y a été autorisée, ou s'il existe une obligation légale ou un intérêt prépondérant à les transmettre.

Les données collectées sur la santé de la personne assurée ne sont pas transmises au preneur d'assurance ni à l'employeur. AXA l'informe toutefois de sa décision et lui transmet les informations nécessaires pour coordonner l'obligation de verser des prestations, évaluer l'aptitude à exercer un emploi ou exécuter le contrat de travail. Lorsque l'employeur a qualité de partie dans la procédure et que des droits correspondants de procédure et de consultation du dossier doivent lui être accordés, les intérêts privés prépondérants de la personne assurée doivent être sauvegardés ([art. 47 LPGA](#)).